

Recyclage du personnel dirigeant des entreprises et futures entreprises de systèmes d'alarmes (dirigeants d'entreprises de sécurité, électriciens indépendants)

 6 h  150,00 €

Public

Les personnes ayant suivi la formation de base doivent suivre le recyclage dans les 6 mois avant le 5ème anniversaire de la délivrance du certificat de formation de base ou d'un certificat de recyclage.

Prérequis

Les personnes ayant suivi la formation de base doivent suivre le recyclage dans les 6 mois avant le 5ème anniversaire de la délivrance du certificat de formation de base ou d'un certificat de recyclage.

Objectifs

Conformément aux dispositions de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, le Centre IFAPME Liège, Boulevard Sainte-Beuve 1 à Liège, organisme de formation agréé par le Service Public Fédéral Intérieur (a.m. 25 janvier 1993), propose en ses locaux les différents modules de cours légalement requis pour

- la **formation de base** du personnel d'exécution et du personnel dirigeant des entreprises et futures entreprises de systèmes d'alarmes
- le **recyclage** du personnel des entreprises de systèmes d'alarmes souhaitant obtenir un renouvellement d'agrément.

Plus d'informations sur le contenu des formations réglementaires via ce lien officiel : www.besafe.be (<http://www.besafe.be>)

Ces recyclages sont destinés au personnel ayant suivi la formation de base 4 à 5 ans auparavant. Ils doivent être suivis dans les 6 mois qui précèdent la date de délivrance du certificat de formation de base, ceci en vue de l'obtention de l'agrément pour une nouvelle période de 5 ans. Il est donc préférable de s'inscrire à la première année scolaire après 4 ans.

Conformément aux dispositions de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, le Centre IFAPME Liège, Boulevard Sainte-Beuve 1 à Liège, organisme de formation agréé par le Service Public Fédéral Intérieur (a.m. 25 janvier 1993), propose en ses locaux les différents modules de cours légalement requis pour

- la **formation de base** du personnel d'exécution et du personnel dirigeant des entreprises et futures entreprises de systèmes d'alarmes
- le **recyclage** du personnel des entreprises de systèmes d'alarmes souhaitant obtenir un renouvellement d'agrément.

Plus d'informations sur le contenu des formations réglementaires via ce lien officiel : www.besafe.be (<http://www.besafe.be>)

Ces recyclages sont destinés au personnel ayant suivi la formation de base 4 à 5 ans auparavant. Ils doivent être suivis dans les 6 mois qui précèdent la date de délivrance du certificat de formation de base, ceci en vue de l'obtention de l'agrément pour une nouvelle période de 5 ans. Il est donc préférable de s'inscrire à la première année scolaire après 4 ans.

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**
150,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

📍 Liège

- > Le 5 juin 2025
De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

> **Certificat - Attestation**

Pour obtenir l'attestation, un taux de 100% de présence effective aux séances prévues est obligatoire.

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

> **Reconnaissance**

Centre agréé par le SPF Intérieur (A.M.25/01/1993)

Plus d'informations sur le contenu des formations réglementaires via ce lien officiel : www.besafe.be
(<http://www.besafe.be>)

> **Partenaires**

VOLTA octroie, à l'employeur ressortissant à la SCP 149.01, une prime sectorielle pour chaque ouvrier qui suit une formation liée au secteur auprès d'un organisme externe. Notre formation est reconnue dans ce cadre. Vous faites partie de la SCP 149.01 ? Contactez VOLTA afin de solliciter votre prime **en cliquant ici** (<https://www.volta-org.be/fr/employeurs/formation-gestion-des-competences/formations/demande-de-prime-formations>) .

Recyclage du personnel dirigeant des entreprises et futures entreprises de systèmes d'alarmes (dirigeants d'entreprises de sécurité, électriciens indépendants) - Le jeudi 5 juin 2025, Liège

Organisation

Pour obtenir l'attestation, un taux de 100% de présence effective aux séances prévues (condition stipulée expressément dans l'AR du 28/10/1996) est obligatoire.

Des dispenses relatives aux matières se répétant dans les différents modules de recyclage (""Installation/Entretien"", ""Conception"" et ""Dirigeant"") sont accordées aux personnes inscrites aux 3 modules de recyclages. Dans ce cas, la formation comporte un total de 24 h. Merci d'en tenir compte dans la commande de vos Chèques-formation, si vous avez choisi ce mode de paiement.

Conditions tarifaires en fonction des modules suivis:

- 300€ ou 12 Chèques-Formation en cas de participation au recyclage « Installateur » de manière isolée (12h réelles)
- 600€ ou 24 Chèques-Formation en cas de participation aux 3 modules sur le même semestre (24h réelles)
- 525€ ou 21 Chèques-Formation en cas de participation aux modules « Installateur » + « Concepteur » le même semestre (21h réelles)
- 375€ ou 15 Chèques-Formation en cas de participation aux modules « Concepteur » + « Dirigeant » le même semestre (15h réelles)

Renseignements

Tél. : 04/229 84 20

€ 150,00 € ou 6 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le jeudi 5 juin 2025

Horaire
De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

 **Liège, Sainte Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)